

## Délibération 2022 / 12-11

L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Didier LASSÉCHÈRE, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Était excusé : Mr Cédric LECOMTE.

Était absent : Mr Jean-Jacques BORD.

Secrétaire de séance : Mr Anthony BUYS.

\* \* \* \* \*

### CREATION D'UN CITY STADE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil les devis des entreprises HUSSON pour l'installation d'un terrain Multisport pour la réalisation d'un city stade d'un montant de 42 936,00 € HT soit 51 523,20 € TTC, ainsi que celui de l'entreprise EUROVIA pour le terrassement pour un montant de 17 863,05 € HT soit 21 435, 66 TTC.

Considérant que ce projet servira de point de rendez-vous pour les jeunes du village, ainsi que pour notre école et celles des communes voisines, si elles le souhaitent afin de pratiquer différentes activités sportives notamment le foot, le basket, le volleyball et l'athlétisme. Cette structure pourra également accueillir les associations et les clubs sportifs communaux ou non.

Considérant que le montant total des travaux s'élève à 60 799,05 HT soit 72 958,86 TTC, M. le Maire propose le tableau de financement suivant :

#### PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
HUSSON	42 936,00 €	Subvention de l'ANS 70 %	42 559,34 €
EUROVIA	17 863,05 €	Boost'Comm'Une	386,34 €
		Subvention du département 10 %	5 000,00 €
		Autofinancement environ 21 %	12 853,37 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>60 799,05 €</b>	<b>Coût du projet</b>	<b>60 799,05 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve** la création d'un City Stade et le plan de financement ci-dessus, sous réserve de l'obtention des subventions
- **autorise** M. le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport et du Conseil Départemental une subvention ainsi que dans le cadre du Boost'Comm'Une, pour un montant des travaux de **60 799,05 € HT**
- **donne** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération, après l'obtention des subvention

Fait et délibéré en Mairie, le 27 décembre 2022.

Le Maire,  
Raymond RABETEAU

